



# EquitAssistance

VOTRE TRANSPORT EN DE BONNES MAINS



## RESUME DES GARANTIES

DOCUMENT NON CONTRACTUEL. Se reporter à la convention détaillée

### GARANTIES pour CHEVAL / VAN 2 places / CAMION VL 2 places

#### GARANTIE ASSISTANCE AUX CHEVAUX

##### I. Panne ou accident transportant le cheval garanti

Si le véhicule n'est pas réparable sur place, **nous organisons et prenons en charge l'acheminement de l'équidé** à votre écurie Ou à sa destination finale ou vers un établissement équestre à proximité du lieu de l'événement ou **l'hébergement** vers un établissement équestre à proximité du lieu de l'événement jusqu'à un **montant de 30 € TTC\* par équidé** et par jour pour une durée de 7 jours maximum ou vers une institution d'équarrissage jusqu'à concurrence de **250 € TTC\***. Cette garantie peut éventuellement se cumuler avec une garantie rapatriement de votre contrat d'assurance. Par contre, elle n'est pas cumulable avec la prestation "chauffeur de remplacement." (Chapitre IV)

##### II. Hébergement du cheval

Si le véhicule transportant le cheval est immobilisé, **nous organisons et prenons en charge l'hébergement** jusqu'à **30 € par jour \*** et **par cheval limité à 7 jours maximum**. A défaut nous prenons en charge les **frais de transports ou de chauffeur** dans la limite de **250 € par cheval \* ou de 500 € par transport. \***

##### III. Blessure du cheval

Suite à un accident avec le véhicule transportant, **nous acheminons vers un établissement équestre** ou vers une clinique équine si besoin d'un vétérinaire ou si décès du cheval, nous acheminons vers un équarrisseur à concurrence de **250 € TTC\***. Cette garantie peut se cumuler avec la garantie rapatriement de votre contrat d'assurance.

##### IV. Chauffeur de remplacement

Si le bénéficiaire (chauffeur) est blessé ou inapte médicalement, **nous organisons** la recherche d'un chauffeur de remplacement ou à défaut d'un transporteur et nous **prenons en charge l'acheminement de l'équidé à votre écurie ou à sa destination finale** ou vers un établissement équestre à proximité du lieu de l'événement. **Si nous prenons en charge** les frais de transports ou de chauffeur de remplacement la garantie est limitée à **250 € par cheval \* Ou 500 € par transport. \***

#### GARANTIE ASSISTANCE AUX VEHICULES, EQUIDES et CHAUFFEUR

(Valable pour les véhicules / camions / remorques / vans tractés de moins de 3.5 tonnes et moins de 3 places)

##### I. Dépannage, remorquage

**Nous organisons et prenons en charge l'acheminement de l'équidé** à votre écurie ou à sa destination finale ou vers un établissement équestre à proximité du lieu de l'événement ou vers une institution d'équarrissage **jusqu'à concurrence de 250 € TTC \***. Cette garantie peut se cumuler avec la garantie rapatriement de votre contrat mortalité. Nous organisons et prenons en charge le remorquage jusqu'au garage le plus proche du lieu d'immobilisation y compris frais de levage et grutage du véhicule garanti à concurrence de **300 € TTC\***.

##### II. Nuits d'hôtel

Si suite à une panne ou un accident le véhicule VL tracteur est immobilisé et n'est pas réparable dans les **2 heures**, nous organisons et **nous prenons en charge les nuits d'hôtel d'une personne à concurrence de 60 € par nuit et 3 nuits maximum** pour attente de réparation. Les frais de restauration restent à la charge du bénéficiaire de la prestation.

##### III. Rapatriement des équidés et continuité du voyage

Si le véhicule n'est pas réparable dans les **2 heures**, nous prenons en charge un **véhicule de remplacement** d'une catégorie adaptée à la situation, dans le cas contraire nous prenons en charge un **transporteur** dans la limite de **250 € TTC\* par cheval et de 500 € \*par transport** ou le **rapatriement des équidés** bénéficiaires à leur domicile ou destination d'origine. Le coût de la poursuite du voyage ne peut pas dépasser le coût du retour au domicile.

##### IV. Récupération du véhicule

Lorsque le véhicule est réparé, nous prenons en charge un transport **aller simple pour 1 personne** pour aller récupérer le véhicule réparé. Cette prestation n'est pas cumulable avec la prestation hébergement prévue ci-dessus.

**RAPPEL :** Pour les véhicules / camions / remorques / vans tractés de moins de 3,5 tonnes et moins de 3 places : les garanties de remboursements des frais ne sont accordées **qu'à hauteur de 50% en cas de panne d'origine mécanique exclusivement** sur un véhicule VL ou tracteur VL **de plus de 15 ans**. Il en est de même pour les remorques de + de 2 chevaux ou camion PL de + de 2 chevaux de plus de **20 ans**. Dans les autres cas les garanties sont accordées intégralement.

**Les services d'assistance 24h/24 et 7j/7 sont accessibles dans tous les cas de figure, Y compris les pannes d'origine mécaniques sur un véhicule hors des limites d'âge, mais dans ce cas les remboursements de frais divers sont pris en charge mais limités à 50% des montants de prise en charge classiques sur chaque poste : hébergement, location ou transport de remplacement, etc.**

**En CAS DE SOUSCRIPTION DE L'OPTION ZONE 2 EUROPE, les plafonds d'intervention mentionnés d'une \* sont doublés dès lors que le sinistre immobilisant se passe HORS FRANCE METROPOLITAINE sur un pays ZONE 2 EUROPE ( HORS Corse)**

EQUITASSISTANCE 2018- Copyright

Sas AssuGest Conseil Assistance - SAS de courtage d'assurance au capital de 10 000 €. La société exerce le courtage d'assurance conformément aux dispositions de l'article L.520-1-2B. Siège social : 4 rue Pelletier 69170 Tassin - Société sous forme de SAS - Inscrite au RCS de Villefranche Sur Saône - SIREN n° 790 362 131 (A.P.E. 6622 Z). Numéro immatriculation Orias : 130 016 07 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Société sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)). La société ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société. La liste des fournisseurs avec lesquels nous travaillons est disponible sur simple demande. Pour toute réclamation : [service-reclamation@agc-assistance.com](mailto:service-reclamation@agc-assistance.com)



# EquitAssistance

VOTRE TRANSPORT EN DE BONNES MAINS



## GARANTIES pour VAN 3 PL Et + / CAMIONS POIDS LOURDS/REMORQUE +3.5 Tonnes

### GARANTIE ASSISTANCE AUX CHEVAUX

#### I. Panne ou accident du véhicule transportant le cheval garanti

Si le véhicule n'est pas réparable sur place, **nous organisons et prenons en charge l'acheminement de l'équidé** à votre écurie ou à sa destination finale ou vers un établissement équestre à proximité du lieu de l'événement ou l'hébergement vers un établissement équestre à proximité du lieu de l'événement jusqu'à un montant de **30 € TTC** \*par équidé et par jour et pour une durée de 7 jours maximum ou vers une institution d'équarrissage jusqu'à concurrence de **250 € TTC** \*.

Cette garantie peut éventuellement se cumuler avec une garantie de rapatriement de votre contrat mortalité. Par contre elle n'est pas cumulable avec la prestation "chauffeur de remplacement" (chapitre IV)

#### II. Hébergement du cheval

Si le véhicule transportant le cheval est immobilisé, **nous organisons et prenons en charge l'hébergement** jusqu'à **30 € par jour** \* et par cheval limité à 7 jours maximum. A défaut nous prenons en charge les frais de transports ou de chauffeur dans la limite de **250 € par cheval** \*ou de **500 € par transport** . \*

#### III. Blessure du cheval

Suite à un accident avec le véhicule transportant, **nous acheminons vers un établissement équestre**, ou vers une clinique équine si besoin d'un vétérinaire. Si décès du cheval, nous acheminons vers un équarrisseur à concurrence de **250 € TTC** \*. Cette garantie peut se cumuler avec une garantie rapatriement sur votre contrat mortalité.

### GARANTIE ASSISTANCE AUX VEHICULES POIDS LOURDS

(Valable pour les véhicules / camions / remorques de plus de 3,5 tonnes ET vans de 3 places et plus)

**Véhicules +3,5 tonnes ou remorques +3,5 tonnes attelées** **PAS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPARATION**

**Accès à la plateforme de l'assistance POIDS LOURDS ROUTE EUROPE SERVICE qui organise l'assistance avec ses prestataires habituels.**

Refacturation des coûts mécaniques : **Garantie assistance et frais de dépannage plafonnée à 1 200 €** \*selon détail des conditions générales.

Toute prestation d'assistance technique ou mécanique apportée par la société RES ASSISTANCE lui sera réglée indépendamment du présent contrat. **Centre d'appels multilingue spécialisé en assistance** poids lourds et services dans l'univers de la mobilité routière. **RES Assistance** met tout en œuvre pour limiter au maximum la durée d'immobilisation de votre véhicule.

### GARANTIE ASSISTANCE AU CHAUFFEUR du véhicule et Palefrenier

#### I. Nuits d'hôtel

Si suite à une panne ou un accident le véhicule PL ou tracteur est immobilisé et n'est pas réparable dans les **2 heures** nous organisons et, **nous prenons en charge les nuits d'hôtel** d'une personne à concurrence de **60 € par nuit** et **3 nuits** maximum pour attente de réparation. Les frais de restauration restent à la charge du bénéficiaire de la prestation

#### II. Rapatriement des équidé ou continuité du voyage

Si le véhicule n'est pas réparable dans les 2 heures, nous prenons en charge un **véhicule de remplacement** d'une catégorie adaptée à la situation ou un **transporteur** dans la limite de **250 € TTC** \* par cheval et de **500 €** \* par transport ou le **rapatriement des équidés** bénéficiaires à leur domicile ou destination d'origine. Le coût de la poursuite du voyage ne peut dépasser le coût du retour au domicile.

#### III. Récupération du véhicule

Lorsque le véhicule est réparé, nous prenons en charge un transport **aller simple pour 1 personne** pour aller récupérer le véhicule réparé. Cette prestation n'est pas cumulable avec la prestation hébergement prévue ci-dessus.

**RAPPEL** : Garantie pour camions / poids lourds / remorques +3,5 tonnes ou vans tractés de plus de 3 places : les garanties de remboursements des frais ne sont accordées qu'à hauteur de 50% des montants de pris en charge classiques en *cas de panne d'origine mécanique exclusivement* sur un véhicule PL ou tracteur PL de **plus de 20 ans**, une remorque PL de **plus de 20 ans** ou vans tractés de plus de 3 places de **plus de 20 ans**. Dans les autres cas les garanties sont accordées intégralement.

**Les services d'assistance 24h/24 et 7j/7 sont accessibles dans tous les cas de figure, Y compris les pannes d'origine mécaniques sur un véhicule hors des limites d'âge), mais dans ce cas les remboursements de frais divers sont pris en charge mais limités à 50% de montants de prise en charge classiques sur chaque poste : hébergement, location ou transport de remplacement, etc.**

**En CAS DE SOUSCRIPTION DE L'OPTION ZONE 2 EUROPE, les plafonds d'intervention mentionnés d'une\* sont doublés dès lors que le sinistre immobilisant se passe HORS FRANCE METROPOLITAINE sur un pays ZONE 2 EUROPE ( HORS Corse)**



EQUITASSISTANCE 2018 – Copyright